

AVIGNON

Ville d'exception

Hôtel de Ville d'Avignon
Salle des Fêtes
Place de l'Horloge
84000 AVIGNON
☎ : 04 90 80 80 00
Référence : ...

Avignon, le 29 JAN. 2026

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 18 juin 2024 de Monsieur Eric GRIGNARD, Directeur générale des services signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Ville d'AVIGNON met à disposition du candidat David FOURNIER la salle des Fêtes du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville situé Place de l'Horloge 84000 Avignon sur le créneau horaire : 18h30 à 22h30 le mardi 11 mars 2026.

Cette attribution prendra effet le 11 mars 2026 à partir de 18h30 jusqu'au 11 mars 2026 à 22h30.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet vmv.telerecours.fr

ARTICLE4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en Préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026



Signature
Le Directeur Général des Services
Eric GRIGNARD